

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Secrétariat général
Météo-France

Décision n° 868CC du 4 juillet 2008 fixant au titre de l'année 2008 la liste des candidats admis au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie

NOR : *DEVK0817522S*

Le président-directeur général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 65-184 du 5 mars 1965 modifié relatif au statut particulier des élèves ingénieurs des travaux de la météorologie, et notamment ses articles 7 et 8 ;

Vu l'arrêté du 23 février 2000 modifié fixant les modalités d'organisation et le programme du concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie ;

Vu la décision du 26 décembre 2007 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2008 fixant au titre de l'année 2008 la liste des candidats autorisés à se présenter au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieur(e)s des travaux de la météorologie ;

Vu le procès-verbal en date du 29 mai 2008,

Décide :

Article 1^{er}

Sont déclarés admis au concours interne pour le recrutement d'élèves ingénieurs des travaux de la météorologie les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

1. M. Merlet (Nicolas) ;
2. M. Ohayon (William) ;
3. M. Gast (Jean-Pierre) ;
4. M. Guyot (Jean-Baptiste) ;
5. Mme Marie-Luce (Cécile).

Article 2

Le président-directeur général de Météo-France est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie.

Fait à Paris, le 4 juillet 2008.

*Le président-directeur
général
de Météo-France,
P.-E. Bisch*